



FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL

Ligue de Bretagne de Volley-Ball
Comité Départemental du Finistère
20, rue Michelet - 29200 BREST

P.V. N°

ASSEMBLEE GENERALE DES PRESIDENTS DE CLUBS DE VOLLEY-CLUB DU FINISTERE LUNDI 17 JUIN 2013 A LA BRASSERIE - BREST

ETAIENT PRESENTS OU AVAIENT DONNE POUVOIR LES CLUBS SUIVANTS :

BREST ESL - BREST VOLLEY - DOUARNENEZ - MORLAIX - QUIMPER - SANTEC - ST MARTIN DES CHAMPS - ST RENAN.

CONCARNEAU avait donné pouvoir.

IMPULSION CLOHARSIENNE absent.

Antonio LETO, vice-président du Comité Départemental de Volley-Ball du Finistère, en l'absence de président élu, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres présents.

Il présente, Viviane LE THOMAS, présidente de la ligue de Bretagne de Volley-ball qui s'est proposée d'assister à la présente cette A.G. et propose de faire un tour de table de présentation.

Antonio LETO insiste sur le fait que de ne pas avoir de président élu a été remarqué par certaines instances et risque de porter préjudice dans l'attribution de certaines subventions voir en procéder à leur remboursement.

Il est cependant à noter que toutes les affaires courantes du C.D. 29 sont gérées au mieux :

- Trésorerie : BARBU Ghislain
- Secrétariat : TANGUY Marie-France
- Technique : QUEMENER Jacques
- Sportive : LETO Antonio
- Arbitrage : DREVES Christophe

COMMISSION SPORTIVE

Avant de dresser la situation de la trésorerie, Ghislain BARBU fait part de la convention qu'il a signée en représentant le C.D. 29 et le club de QUIMPER.

Le président de QUIMPER avait pris contact avec le C.D. 29 car il avait l'opportunité de louer un local au sein de la nouvelle maison de sports siège de différentes instances sportives et de comités départementaux. Cette transaction n'étant pas possible en tant que club, le président de QUIMPER proposait de mettre ce local au nom du C.D. 29. Cette proposition a obtenu l'aval des 3 membres assurant les affaires courantes du C.D.

Dans la pratique, toutes les factures afférentes à l'occupation de ce local seront réglées par QUIMPER.

Le trésorier rappelle à nouveau que le bilan de la trésorerie sera voté par l'A.G. de début de saison qui siègera en septembre.

La situation arrêtée au 16 juin 2013 laisse apparaître un solde négatif de 2 652,73€. Cette situation est loin d'être inquiétante du fait que la trésorerie est en attente du versement du C.D.O.S des stages et de la régularisation des factures remises aux clubs : redevances licences (3 125€), engagements (1 420€).

Compte tenu de ces éléments la situation de la trésorerie sera positive de 2 442,27€ d'ici septembre sous réserve du règlement éventuel de quelques frais.

Pour info, la situation en septembre 2012 laissait apparaître un solde positif de 1 299,90€.

Au regard de cette situation saine, le trésorier propose que les tarifs soient maintenus au titre de la saison à venir.

Antonio LETO intervient en attirant l'attention que la principale ligne de dépense demeure «la technique» ce qui est normal voire encourageant compte tenu de la fréquentation des stages.

Il rappelle également qu'un nouveau plan de développement devra être présenté pour l'olympiade à venir.

Viviane LE THOMAS intervient en annonçant qu'elle a tous les éléments en sa possession et qu'elle se tenait à disposition pour toutes demandes de renseignements concernant les «emplois avenir» si au devenir le C.D. 29 envisageait une telle embauche.

COMMISSION TECHNIQUE

Jacques QUEMENEUR réitère son souhait de ne plus reconduire ses fonctions de président de la commission technique.

Se pose, maintenant, et aussi, la question de la présidence de «la technique ».

Antonio LETO se pose la question de la responsabilité de la commission technique et notamment des diplômes imposés en terme de couverture juridique en cas d'accidents. Il n'est pas du certain qu'actuellement le C.D. soit en conformité dans ce domaine. Des diplômes fédéral ou régional n'ayant pas les mêmes prérogatives que les diplômes étatisés (BEES1). Il faut dissocier le côté «sportif» du côté «couverture juridique». A sa connaissance, le club de QUIMPER serait sur le point d'accueillir une personne possédant ces diplômes : A voir avec QUIMPER ce qui peut être mis en place dans ce domaine.

Se pose aussi la question des encadrants aux stages, qui sont un vrai casse-tête pour les organisateurs.

Même s'il est vrai selon les dires de Julien TANGUY encadrant tous les stages avec Claudiana WAGNER que tout se passe bien sur le terrain en faisant l'éloge des jeunes qui l'assistent : se pose également les responsabilités d'encadrants mineurs, tout en reconnaissant leur travail effectué au sein des stages.

D'un commun accord, la formule des stages sera reconduite la saison prochaine : stages ouverts à tous.

Une discussion s'installe sur la notion «d'élitisme» au regard des résultats obtenus ces dernières années à l'occasion des inter-départementaux.

Stages à part préconisé par Julien TANGUY qui nécessiteraient une 2^{ème} semaine de stages uniquement pour les sélectionnés : assez peu réalisable car les clubs en organisent à leur niveau en décalé par rapport à ceux du C.D.

Au sein même des stages du C.D., c'est déjà ce qui se fait un peu. Reste peut être à revoir et/ou accentuer la formule.

La logistique est maintenant bien en place à DOUARNENEZ et sera reconduite la saison prochaine dès que les dates des stages seront arrêtées au plus vite afin d'être diffusées dans les clubs.

COMMISSION ARBITRAGE

Christophe DREVES, absent, ce sujet sera remis en septembre.

COMMISSION SPORTIVE

Antonio LETO remet tous les classements des championnats gérés par le C.D.

Championnats Seniors

Aucune accession en D1M : SANTEC, 1^{er} a déjà une équipe en RM et BREST ESL, 2^{ème} a joué les barrages.

D1F : Accession de CONCARNEAU 1^{ère} en RF. ST MARTIN 2^{ème} n'ayant pas voulu faire les barrages.

De l'avis de la C.S.D. il est plus que temps que le 29 fasse monter plus d'équipes en RM et PN, ces poules étant très disparates pour notre département d'autant plus que 2 clubs ne répondent pas aux obligations en matière de jeunes : BREST VOLLEY (RF et PNM) et CLOHARS (RM).

L'éternelle question des règles en matière d'obligation des jeunes revient sur le tapis. La C.S.D. est claire sur ce sujet : les règles sont votées en A.G. de la Ligue et donc être appliquées par les différentes instances. Les clubs qui ont prétention doivent avant tout s'assurer de remplir ses obligations qu'elles soient en matière de jeunes ou d'arbitres avant d'espérer aller plus haut ou tout simplement de se maintenir.

Tous les clubs doivent être sur le même plan et cesser de demander des dérogations car les règles sont dictées par avance et par égard aux clubs qui les appliquent.

Championnats Jeunes Ligué gérés par les C.D.

Lors de la dernière réunion de la C.S.R., il a été fait état de la reconduction des tournois de barrage pour déterminer les équipes constituant les groupes Excellence et Honneur.

Cette reconduction des tournois de barrage n'est pas du goût de certains clubs présents ce soir. Il est de leur ressort de le faire savoir lors de l'A.G. de la Ligue le 29 juin.

Antonio LETO rajoute qu'une notion de montées et descentes seront appliquées à la fin de la phase aller ce qui n'a pas été le cas cette saison.

Championnats Jeunes C.D. 29

Cela concerne les championnats Poussin(e)s et Benjamin(e)s.

Ils se sont déroulés quasiment normalement si c'est que ST RENAN a engagé une équipe composée de filles dans le championnat Benjamins et certains clubs qui engagent plusieurs équipes Poussin(e)s et qui font tourner leurs effectifs à travers ces différentes équipes afin d'éviter le forfait général.

Là encore c'est au détriment des clubs qui jouent le jeu et qui en ont plus que marre de se déplacer quelque soit le lieu des plateaux. C'est leur propre effectif qu'ils mettent en péril du fait que leurs jeunes ne jouent pas du fait que les clubs adverses ne se déplacent pas alors qu'eux se déplacent dans tout le département.

Pourtant la formule de «grosse concentration» d'équipes sur le même plateau a été reconduite à la demande de tous les clubs ce qui n'a pas empêchées certains clubs (souvent les mêmes) de ne pas daigner se déplacer si ce n'est que dans leur secteur des plus limitrophes.

Conclusions

- Compte tenu de la mise en place de la nouvelle gestion des championnats basés sur le même programme de la F.F.V.B. et de la L.B.V.B. aucune amende n'a été infligée cette saison notamment en ce qui concerne la saisie des résultats sur le site via l'espace club de chacun. Ceci est d'autant plus incompréhensible que les clubs étaient demandeurs de saisir eux-mêmes les résultats et qu'ils le font sans problème pour les rencontres nationales et régionales mais qu'il y a un certain laxisme latent dès qu'il s'agit des championnats départementaux.

Les clubs sont d'ores et déjà avertis que les amendes seront infligées dès le 1^{er} match de championnat de la saison à venir quelque soit les championnats Seniors ou Jeunes.

- Il est à nouveau rappelé qu'il est inutile de faire des demandes de report par mail, la C.S.D. les refusera systématiquement et/ou annulera la rencontre si elle a eu lieu.

Ces demandes doivent impérativement être traitées par le biais de l'espace club prévu à cet effet.

Il est encore à nouveau rappelé que le président d'un club engage sa propre responsabilité juridique si un incident se produit sur le trajet et/ou sur le terrain dans le cas d'une rencontre qui se joue sans l'accord préalable de la C.S.D.

- La saison prochaine les championnats Poussin(e)s seront gérés de la même manière que les autres championnats notamment en terme de saisie des résultats.

ELECTIONS DU BUREAU

Un tour de table est effectué pour solliciter une candidature au poste de président vacant tout au long de la saison. Après quelques discussions, Olivier PRIGENT, président du club de SANTEC se porte candidat pour cette noble fonction et élu à l'unanimité des voix.

Les postes de vice-président : Antonio LETO, trésorier : Ghislain BARBU, secrétaire (plus axée sur le secrétariat de la technique) Marie-France TANGUY sont reconduits à l'unanimité des voix.

Présidence des commissions :

Arbitrage : Christophe DREVES

Sportive : Antonio LETO

Technique : Julien TANGUY

sont élus à l'unanimité des voix.

En ce qui concerne la technique, il sera procédé comme annoncé ci-dessus à la confirmation des diplômes exigés pour encadrer les stages.

Pour info :

Denis BRIAND, président de ST RENAN, ne voulant prendre aucune fonction au sein du C.D. se propose de créer un nouveau site pour le C.D. 29, à charge après de le faire vivre.

Jacques QUEMENER se membre du C.D.

Antonio LETO, actuellement que coopté, annonce qu'il est candidat au bureau directeur de la Ligue de Bretagne. Il sollicitera être membre de la C.S.R.

Olivier PRIGENT, nouveau président du C.D. 29, signalera la composition du Bureau à la sous-préfecture.